

COMPTE-RENDU

COMMISSION NATURE & ENVIRONNEMENT

22 FEVRIER 2024

Présences :

Majorité : 7/8

CAPEM : 0/2

Ensemble pour Émerainville : 0/1

I. Les structures municipales

Il est rappelé les activités dispensées par la Maison de l'Environnement auprès du jeune public et des scolaires. Cette structure est rattachée aux activités de l'Espace Saint-Exupéry depuis 2023.

Monsieur le Maire demande que soit étudiée la continuité de ces activités sur le long terme en cas de mouvements de personnels sur la période 2024 – 2025.

Parallèlement, il est rappelé que les jardins potagers sont constitués de 91 parcelles à la location. Leur gestion est rattachée depuis 2023 à l'Espace Saint-Exupéry et des travaux sont effectués par le CTM. Il sera mis fin au bail des parcelles non-entretenu. Tous les ans, il y a toujours entre 5 et 12 parcelles qui posent problème pour diverses raisons qui conduisent à l'abandon, au non-renouvellement ou à l'exclusion.

II. Le projet de Coulée Verte

Le projet de coulée verte est l'aboutissement administratif d'un travail de long terme avec la Région Ile-de-France et nos différents partenaires. Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en 2012, le conseil municipal avait décidé de procéder au classement en zone naturelle de l'ensemble des terrains qu'il souhaitait préserver de toute urbanisation.

Ainsi, en 2023, la commune a vendu à Ile-de-France Nature (ex Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France) le Bois des Souches (2 hectares, jouxtant Noisy-le-Grand) ainsi que la Réserve Denis le Camus, une partie de la base Garmatex et le Bois de Footel.

Ile-de-France Nature est l'émanation de la Région qui met en œuvre la politique régionale des espaces verts, des forêts et des promenades en région Ile-de-France. A cet effet, elle poursuit au nom et pour le compte de la Région les opérations d'acquisition, de gestion et d'aliénation ou d'échange d'espaces verts, de forêts et de promenades. Elle règle les dépenses correspondantes et, le cas échéant, d'aménagement et d'entretien des biens acquis.

C'est pour cela qu'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) a été étendu sur ce l'ensemble des terrains concernés. Il permet de protéger et d'ouvrir au public les forêts, de préserver et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages notamment. Le projet de coulée verte a pour but de relier le Bois Saint Martin et le Bois de Ferrières par le biais d'une continuité écologique passant de facto par Emerainville. Par conséquent, l'acquisition par Ile-de-France Nature va permettre sa réalisation, puisque c'est l'essence même de cette entité.

Monsieur LEVRON indique que le projet avance et que grâce au PRIF, l'ensemble de ces parcelles est devenu un domaine forestier et naturel intouchable.

Monsieur LAFLEUR se réjouit de cette avancée et en conclut que le chiffon rouge agité par l'opposition, selon qui la vente de ces parcelles allait dégrader l'environnement d'Emerainville, était une ineptie.

III. Le projet d'Agriculture Urbaine sur la Plaine Nord

Il est rappelé le calendrier du projet d'Agriculture Urbaine sur la Plaine Nord depuis les premières avancées significatives en 2019. L'année 2023 a été marquée par la finalisation des études cofinancées entre la Ville et EPAMARNE. La ville a ainsi déboursé 26 000 euros en études pré-opérationnelles en 2023. A ce jour, l'appel à projets est lancé, et EPAMARNE reste en attente des réponses à cet Appel à Projets. Le prochain COTECH est prévu en Mars 2024.

EPAMARNE avait déposé un dossier de subvention au titre du Fonds Vert en 2023 auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne, mais ce dossier de financement a été refusé. Cela pourrait ralentir l'avancée du projet.

Parallèlement, l'autre problématique restante concerne la SNCF et la traversée de la voie ferrée. Les projets de l'EPAMARNE de la Plaine Nord et d'Île de France Nature nécessitent la création d'un passage à niveau sur l'embranchement ferré existant.

La SNCF évoque la possibilité de coupler le nouveau passage à niveau avec celui existant allée de la Briarde, cela reste à confirmer. La réalisation du passage à niveau sera financée par les projets de l'EPAMARNE et d'Île de France Nature, des demandes de subventions sont prévues pour aider les maitrises d'ouvrages.

Monsieur le Maire demande qu'un point soit fait sur le coût global du projet ainsi que sur les subventions demandées par EPAMARNE. Il indique que pour l'instant les participations de chacun restent à confirmer pour que ce projet puisse être définitivement finalisé.

Monsieur le Maire indique qu'il y a l'option alternative si la SNCF ne répond pas : le passage par le Chemin des Vaches. Il convient d'approfondir et de finaliser cette possibilité pour avancer.

Monsieur LEVRON confirme que dans le CCTP, il y aura les 2 options : le passage de la voie ferrée et le passage par le Chemin des Vaches. La première est prioritaire, mais la seconde peut prendre le relais en fonction du délai de réponse de la SNCF.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une décision pour le court terme et que pour cela il faut approfondir et finaliser ces 2 options afin que tout soit prêt, et que rien n'empêchera le retour à l'option de traversée de la voie ferrée le jour où la SNCF aura donné son accord.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire un courrier expliquant la situation en haut lieu afin de parvenir à avoir le bon interlocuteur à la SNCF. Il convient aussi de voir comment et par qui serait financé ce passage à niveau.

IV. Le projet d'audits énergétiques

Il est rappelé que la commune d'Emerainville a fait partie du groupement de communes et de la CA PVM dans le cadre de la candidature commune à l'appel à projets ACTEE 2, consistant à financer 50% des audits énergétiques réalisés. Suite à cela, les bâtiments assujettis au Décret Tertiaire (bâtiments de plus de 1000 m²) ont été audités en mars 2023, permettant une analyse de l'évolution des consommations une étude des puissances souscrites et la détermination des potentiels d'améliorations.

Le rapport d'audit présenté en juillet 2024 a proposé des actions d'améliorations qui pourraient être envisagées et s'intégreraient dans un plan pluri annuel d'investissements des services techniques.

La priorité est donnée aux toitures (terminées à 80%) et aux fenêtres qu'il convient d'isoler ou de remplacer, qui sont les plus impactantes en terme de consommation d'énergie. la mise en place de détecteurs de présence va aussi être poursuivie.

Il est précisé que depuis 2016 (année de référence du décret tertiaire pour la ville), des travaux ont été engagés, ce qui permet d'avoir des bons résultats par rapport aux ratios imposés par le Décret Tertiaire.

Parallèlement, le remplacement de l'éclairage public par des équipements LED va se poursuivre sur 2024.

V. Les nuisances de l'aérodrome de Lognes – Emerainville

La CCE de l'aérodrome s'est tenue le 14 mars 2023, et le comité de suivi de la charte des relations et de respect mutuel entre les riverains et les usagers de l'aérodrome le 25 mai 2023.

Il a été présenté la diminution du nombre de tours de pistes, le recensement de la classification des avions, les signalements qui ont été retenus par la DGAC au nombre de 24 (13 refusés, 6 à la limite du seuil de tolérance et 5 réellement justifiés).

La sonde enregistrant les bruits urbains incluant le trafic aérien a été installée à Malnoue par BRUITPARIF. les résultats sont consultables en ligne.

Concernant l'installation des feux à éclats permettant un meilleur respect des tours de pistes, celle-ci fait face au désaccord de la Ville de Noisy-le-Grand sur son installation (en zone d'activité) ainsi qu'à celui de la Région Ile-de-France (dans la forêt).

Clôture de la séance à 11h30